

Indicateurs pour des parlements démocratiques, basés sur les cibles 16.6 et 16.7 des ODD

Un projet multipartite coordonné par l'Union interparlementaire (UIP), en étroite coopération avec la Westminster Foundation for Democracy (WFD), l'Association parlementaire du Commonwealth, la Commission européenne et INTER PARES, le National Democratic Institute (NDI), le PNUD, ONU Femmes et le Directorio Legislativo.

Aperçu des Indicateurs

Avril 2022

L'Union interparlementaire et plusieurs organisations partenaires développent des indicateurs pour des parlements démocratiques, basés sur les cibles 16.6 et 16.7 des ODD, destinés à encourager le développement parlementaire et à compléter les connaissances et les outils existants. Voici un bref aperçu de ce projet.

- **Quel est l'objectif du projet de développement d'indicateurs pour des parlements démocratiques ?**

L'objectif global du projet est de renforcer les parlements et de promouvoir la démocratie. Son but spécifique est de développer un ensemble d'indicateurs fiables, exhaustifs et pertinents en toutes circonstances, en vue d'évaluer les capacités et l'efficacité des parlements dans tous les aspects de leurs activités.

- **À quoi servent les indicateurs ?**

Les indicateurs servent en premier lieu à encourager les parlements à évoluer et à améliorer leur fonctionnement. En s'auto-évaluant par le biais d'indicateurs, les parlements pourront analyser leurs capacités et leur efficacité, et découvrir des opportunités d'évolution et d'amélioration. Ces indicateurs sont tout d'abord destinés aux parlements, aux parlementaires et au personnel. Ils seront toutefois d'intérêt public et mis à disposition de tous ceux qui souhaitent les utiliser.

- **Quel est l'objet de l'évaluation ?**

Les indicateurs portent sur les capacités et l'efficacité du parlement dans des segments spécifiques de ses activités. Ils incluent une évaluation des pouvoirs formels, de la manière avec laquelle ces pouvoirs sont exercés en pratique et du soutien administratif qui est apporté au parlement dans ce contexte.

- **Combien y a-t-il d'indicateurs ?**

Il y a un total de 25 indicateurs avec 111 dimensions, structurés autour de cibles ambitieuses définies par les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier la cible 16.6, Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, et la cible 16.7, Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

- **Qui travaille sur ce projet ?**

Le développement des indicateurs est un projet multipartite. Il est piloté et coordonné par l'Union interparlementaire (UIP), en étroite coopération avec la Westminster Foundation for Democracy (WFD), l'Association parlementaire du Commonwealth, la Commission européenne et INTER PARES, le National Democratic Institute (NDI), le PNUD, ONU Femmes et le Directorio Legislativo.

- **Quand les indicateurs seront-ils publiés ?**

En fonction des éléments constatés par les parlements et de leurs retours sur la version préliminaire des indicateurs, il sera procédé à des ajustements pendant 2022. IPU et ses partenaires prévoient la publication de la version définitive des indicateurs en 2023.

Foire aux questions sur les indicateurs

- **Quelle est la structure des indicateurs ?**

Les indicateurs possèdent une structure à quatre niveaux basée sur des Objectifs de développement durable (ODD) spécifiques :

Cibles :

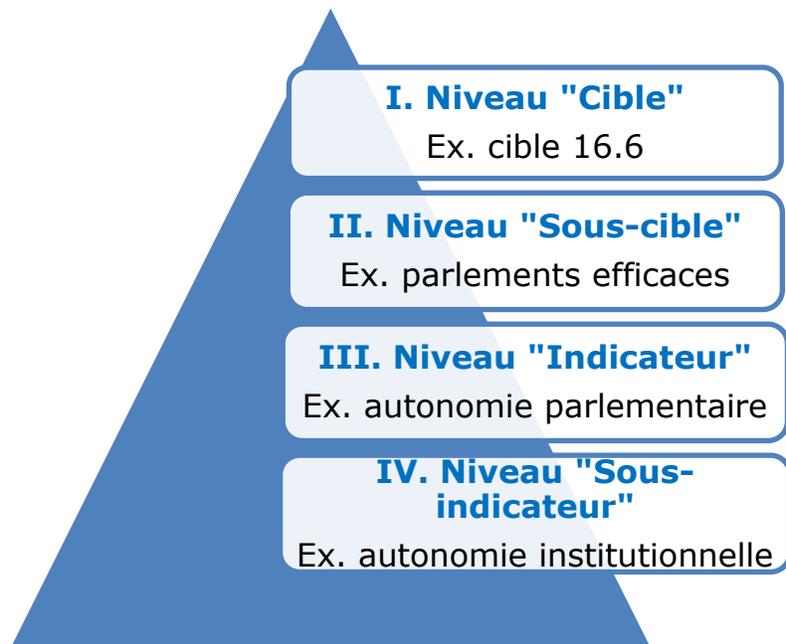
Le premier niveau comprend deux cibles :

1. Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
2. Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

Sous-cibles

Le deuxième niveau se compose de sept sous-cibles comprenant les éléments des cibles ODD susmentionnées :

1. Parlements efficaces
2. Parlements responsables
3. Parlements transparents
4. Parlements dynamiques
5. Parlement inclusifs
6. Parlements participatifs
7. Parlements représentatifs



Structure des indicateurs

Indicateurs

Le troisième niveau comprend un total de 26 indicateurs. Chaque sous-cible possède plusieurs indicateurs pour des segments spécifiques de cette sous-cible. Chaque indicateur est présenté dans son ensemble.

Dimensions

Le quatrième niveau se compose de dimensions. Chaque indicateur possède plusieurs dimensions pour un aspect spécifique de cet indicateur. Il y a au total 115 dimensions.

- **Comment les indicateurs sont-ils évalués ?**

Chaque indicateur a plusieurs *dimensions*. Chaque dimension a plusieurs *critères d'évaluation*. C'est au niveau des critères d'évaluation que sont évaluées les capacités ou l'efficacité du parlement. L'évaluation repose sur des descriptions écrites claires, normalisées, permettant aux utilisateurs de définir l'appréciation la plus appropriée à leur parlement.

- **Que comprend une dimension ?**

Chaque dimension possède plusieurs sections :

À propos de la dimension : présentation fournissant une explication/clarification du sujet correspondant afin d'assurer une bonne compréhension commune de l'objet de l'évaluation.

Objectif ambitieux : description d'un objectif ambitieux que le parlement souhaite atteindre. Cet objectif est basé sur une analyse comparative mondiale des modèles et des pratiques en matière de développement parlementaire.

Critères d'évaluation : chaque dimension a plusieurs critères d'évaluation reflétant les différents éléments de l'activité du parlement. Chaque critère d'évaluation propose une description de l'élément par rapport auquel le parlement peut évaluer ses capacités ou son efficacité.

Échelle : une échelle d'appréciation est incluse.

Données probantes : espace dans lequel les participants indiquent les données probantes justifiant leur évaluation et sur lesquelles cette dernière est basée, notamment des textes juridiques, des documents parlementaires et toute autre information pertinente.

Recommandations de changement : le but premier des indicateurs est d'aider les parlements à améliorer leurs capacités et leur efficacité. Pour parachever leur évaluation, les participants sont invités à noter leurs idées sur la manière d'améliorer un segment particulier de l'activité parlementaire.

- **Comment s'effectue l'évaluation ?**

Chaque critère d'évaluation comprend plusieurs affirmations pertinentes. Les participants choisissent l'appréciation qui reflète avec le plus de précision la situation au sein de leur parlement. L'évaluation doit être étayée par des données probantes.

Le calcul des appréciations pour chaque critère d'évaluation permet d'attribuer une appréciation à la dimension. Le calcul des appréciations pour chaque dimension permet d'attribuer une appréciation à l'indicateur.

- **Quels sont les critères d'évaluation et les appréciations ?**

Il y a six appréciations descriptives : "Inexistant", "Faible", "Moyen", "Bien", "Très bien" et "Excellent". L'appréciation "Inexistant" est la plus défavorable et elle correspond à la valeur "zéro", alors que "Excellent" est la plus positive pour un critère.